

Vendredi et Samedi 26 et 27 Décembre.

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 24 décembre. — On lit dans un journal :

Ce n'est qu'avant-hier que lord Grandville a reçu la réponse du duc de Wellington, qui annonce à l'ex-ambassadeur que sa démission est acceptée. Le duc a dû attendre que le ministère fit constitué avant de prendre une détermination. Le successeur de lord Grandville ne sera nommé que dans quelques jours; mais il paraît que ce dernier n'attendra point son remplacement, et qu'il retournera incessamment à Londres, quoique son intention soit de revenir plus tard à Paris.

La cour des pairs a statué hier sur vingt quatre inculpés, et déclare qu'il n'y avait pas de charges suffisantes pour les mettre en accusation.

La cour s'est réunie aujourd'hui pour continuer à délibérer sur les mises en accusation.

Suivant la *Temps*, le duc d'Orléans aurait protesté aussi énergiquement au dehors de la chambre au sujet de l'assassinat du maréchal Ney, que le général Exelmans l'a fait au dedans.

Lord Brougham est parti ce matin pour l'Italie, et doit en être de retour et repasser par Paris vers le 15 janvier. Il ne paraît pas vouloir aller en Italie plus loin que Gènes.

Sa dernière visite a été faite à M. de Chateaubriand, qu'il est venu voir samedi.

M. le ministre de l'instruction publique a été réélu député par le collège de Lisieux (Calvados), le 20 décembre. Le nombre des votans était de 467; M. Guizot a obtenu 388 suffrages.

M. le ministre du commerce a été réélu à Jonzac, le 19, au premier tour de scrutin. Le nombre des votans était de 288; M. Duchâtel a obtenu 231 suffrages.

Un accident affreux est arrivé samedi, sur les quatre heures, quai de Billy, du côté de la place Louis XV, vis-à-vis le corps de garde.

Une voiture montait avec une charrette chargée le sentier de l'Abieuvor, et était déjà arrivé presque au sommet, lorsque l'un des chevaux, prenant le mors aux dents, a jeté le désordre dans l'attelage. En un instant, voiture, conducteur, chevaux, tout a été précipité dans la Seine et a disparu sous les eaux.

(Bon Sens.)

On écrit de Valenciennes, le 22 novembre :

M. Isoard, délégué du ministre du commerce pour prendre des renseignements sur les divers établissemens industriels, est en ce moment à Valenciennes. Il doit visiter aujourd'hui le nouvel établissement houillier des mines de Douchy, demain il se rendra à celui de Bruille.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 DÉCEMBRE.

Le *Moniteur* annonce, pour la semaine prochaine, l'adjudication publique de la fourniture d'une partie des bois nécessaires au rail-way, sur les sections de Malines à Termonde et de Louvain à Tirlemont. Ces bois se composent de demi-billes de bouleau, peuplier, saule montant, orme ou sapin.

Il se confirme que la banque doit cesser de faire les recettes et les paiemens pour le compte du trésor. On dit que le terme de sa gestion a été fixé par le ministre des finances, au 30 juin 1835.

Le 20 de ce mois, au sortir du spectacle, M. le colonel Rodenbach s'approche de M. René Spitaels, rédacteur du *Libéral*, et lui demande son avis sur la conduite de l'autorité militaire, qui cette fois s'était abstenu de tout déploiement de force. M. Spitaels approuva la neutralité observée par les trou-

pes, et dit à M. Rodenbach, qu'il n'avait pas rempli aussi bien son devoir l'autre jour que ce soir, M. le colonel R. voyant une insulte dans cette observation, envoya de suite au rédacteur du *Libéral* un cartel en bonne et due forme, où il se plaignit d'avoir été insulté dans l'exercice de ses fonctions.

Le lendemain M. Spitaels adresse à M. Rodenbach une longue lettre où il explique des faits, où il en rappelle d'autres, et sans rétracter aucune de ses paroles il refuse de se battre avec M. le colonel.

Cette longue lettre se trouve dans le *Libéral* du 24 de ce mois.

Le *Courrier belge* donne l'extrait suivant d'une lettre particulière de Francfort-sur-le-Mein, le 17 décembre :

Les armemens de Hollande produisent ici beaucoup de sensation. Jusqu'ici l'Allemagne était assez portée en faveur du roi Guillaume, ne fût ce que parce que les Hollandais, par leur origine et leur langue, se rapprochent des Allemands; mais ces dispositions commencent à changer. On voit avec peine ce roi rechercher une lutte qui n'est dans les intérêts ni dans les desirs de ses sujets; on craint l'influence de ces complications sur les affaires commerciales, et l'on pense enfin que l'attitude du roi de Hollande, en ajoutant encore à la crise contre-révolutionnaire qui résulte de l'avènement des toriens et du voyage de l'empereur Nicolas, pourra de plus en plus échauffer le zèle de la diète germanique.

Ce que nous demandions, hier, à notre ministère de faire déclarer à la nation par les journaux à sa solde, a été formellement dit au sénat par M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères. Interpellé par M. Lefebvre-Meuret sur l'état actuel de notre politique, M. de Meulenaere a répondu :

- 1° Que le nouveau cabinet anglais avait donné l'assurance au gouvernement belge qu'il suivrait la politique extérieure du ministère précédent;
- 2° Que l'Angleterre et la France continueraient à garantir l'exécution du traité des 24 articles;
- 3° Qu'il ne se faisait en Prusse aucun armement ni disposition à la guerre;
- 4° Que si la Hollande osait faire une agression, l'armée belge suffirait pour la repousser sans le secours de la France;
- 5° Enfin que la paix de l'Europe ne serait pas troublée.

Un pareil aveu de la part du ministre des affaires étrangères nous comble de satisfaction, non pas par la vanité d'avoir bien jugé l'état réel des choses; mais par le calme qu'il va rendre au commerce ébranlé!... Déjà les maux produits par les bruits de guerre sont beaucoup plus grands qu'on ne le pense!...

(Mercure belge.)

Immédiatement après le vote du budget de la guerre, dont la discussion, qui commence aujourd'hui, durera, à ce que l'on suppose, cinq à six jours, la chambre vaquera 12 à 15 jours. Ce n'est que vers le 15 janvier qu'elle reprendra ses travaux. Elle s'occupera alors de la discussion des autres budgets.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 24 décembre. — M. Cogen présente son rapport sur le projet de loi relatif à la commission des monnaies, et conclut à son adoption.

La chambre décide que l'on passera immédiatement à la discussion.

M. Gendobien: C'est pour la troisième fois qu'on nous demande de proroger les pouvoirs de la commission des monnaies, et on ne prend même plus la peine de nous promettre un projet de loi. On veut proroger indéfiniment. Il en est de même pour tout ce qui nous a été promis par la constitution, les codes militaires, par exemple.

Je reconnais qu'il faut bien proroger la loi, mais je demande qu'elle ne le soit que jusqu'au 31 décembre 1835. Et si dans cet

intervalle le gouvernement n'a pas proposé de loi, la législature saura ce qu'elle aura à faire.

M. Ernst, ministre de la justice, annonce que la commission chargée de rédiger les codes militaires, a presque achevé son travail.

M. d'Huart, ministre des finances: En présentant le projet actuel, j'ai annoncé à la chambre que la loi sur l'organisation de la commission des monnaies, était prête, mais que je ne pensais pas que la chambre put s'en occuper dans le courant de la session. Cependant si la chambre croit pouvoir s'en occuper, je ne m'oppose pas à ce qu'on fixe le délai au 31 décembre 1835.

L'amendement de M. Gendobien est mis aux voix et rejeté.

La chambre adopte ensuite purement et simplement l'article de la loi qui proroge indéfiniment les pouvoirs de la commission des monnaies.

On procède à l'appel nominal.

La loi est adoptée à l'unanimité des 61 membres qui ont répondu à l'appel.

M. Gendobien, qui s'est abstenu, en donne ainsi les motifs: Je n'ai pas voulu voter contre la loi, parce qu'elle est nécessaire; je n'ai pas voté pour, parce qu'elle nous ôte une partie des garanties que nous avions d'avoir un jour une bonne loi.

On passe à l'objet à l'ordre du jour.

Discussion du budget de la guerre.

M. Evain, ministre de la guerre: Avant d'aborder la discussion des divers articles du budget de la guerre, je dois répondre aux observations préliminaires du rapport de votre section centrale.

Je vous rappellerai la vicissitude des événemens dont nous avons été témoins ou acteurs depuis le mois de janvier 1832 et je demanderai si aucun ministre a pu avoir la prescience, ne dis pas d'une année, mais d'un mois même, des événemens qui pouvaient surgir de la complication de nos affaires tant diplomatiques que militaires, liées comme elles l'étaient à celles d'autres puissances.

Maintenant que ces événemens sont consommés, il est facile de dire qu'on avait demandé trop de fonds pour tel exercice, et ce qui le prouve, c'est la remise de fonds restés disponibles. Mais songez que tous les budgets sont faits plusieurs mois à l'avance, que c'est dans le mois de juin dernier que j'ai dressé celui de 1835, et qu'à moins d'avoir une prévision que je ne puis reconnaître à personne, il était impossible de calculer au juste sur quel pied notre armée devait être entretenue en 1835.

Il est très-croyable que j'ai demandé encore trop ou trop peu, cela dépend des événemens et des circonstances où la Belgique peut se trouver en 1835.

S'il ne s'agissait que d'établir un budget positif sur le pied de guerre ou sur le pied de paix, la chose serait facile et n'amènerait aucun embarras.

Mais il faut l'établir sur des chances éventuelles, tâcher d'allier les deux systèmes pour passer de l'un à l'autre sans entraves, sans difficultés; l'œuvre n'est pas si facile qu'on le suppose, et c'est ce que j'ai tâché de faire dans les trois budgets successifs que j'ai présentés à la législature.

Le ministre donne ici quelques explications sur les fonds restés disponibles en 1832, et prouve qu'il n'y a eu aucune allocation mal fondée.

Il rappelle que le budget fixé en 1833 à 66,433,000 francs fut réduit à 55,000,000 après la convention du 21 mai qui stipulait un armistice. Mais ce n'est qu'à cette convention qu'il faut l'attribuer et non à ce que les allocations du budget avaient été mal calculées.

Arrivant au budget de 1834, le ministre s'attache à prouver qu'il n'y a pas eu non plus d'allocations mal fondées.

Il me reste, ajoute le ministre à m'expliquer sur la nouvelle forme donnée au budget par la section centrale, et dans laquelle elle voit l'avantage d'obtenir des comptes plus clairs, plus précis, et de suivre mieux l'emploi des différentes masses.

Par le nouveau mode, chacun des corps de l'armée prélèvera les fonds destinés à ses dépenses sur 10 à 12 articles du budget, et il faudra établir et mandater autant d'ordonnances de paiement, au lieu de la seule qui lui était donnée sur le seul et même article qui réunissait toutes les dépenses.

Si la chambre adopte cette nouvelle forme de budget, je serai dans l'obligation de modifier plusieurs dispositions du règlement d'administration et de faire établir de nouveaux registres et de nouveaux imprimés qui sont en grand nombre dans la comptabilité militaire.

Je suis loin néanmoins de repousser toute innovation, quand elle est présentée comme pouvant réaliser les espérances que l'on en conçoit, et je désire, autant que possible, que l'ordre et la régularité soient maintenus dans les comptes du département de la guerre.

Je me réserve de donner des explications plus détaillées sur chacun des articles à mesure que nous allons entrer dans la discussion.

M. Gendobien: Messieurs, quelque peu de zèle que l'on

semble apporter dans la discussion si importante du budget de la guerre qui absorbe la moitié des revenus de l'état, je ne puis me dispenser de prendre la parole, et fusse-je seul, comme je le disais en une autre circonstance, je ferai mon devoir aujourd'hui comme toujours.

Avant de discuter le budget de la guerre il faut s'éclairer sur les chances probables de paix ou de guerre qui doivent nécessairement augmenter ou diminuer le budget.

L'orateur faisant allusion au changement du ministère anglais, trouve que l'avènement du ministère tory n'est rien moins que rassurant pour la Belgique. Il rappelle que le roi d'Angleterre, dans le discours du trône, au mois de novembre 1830, disait en parlant des événements de la Belgique, qu'il regrettrait que l'administration éclairée du roi Guillaume n'eût pas pu préserver ses domaines de la révolte. Il s'attache à prouver que le nouveau ministère a une nuance de torysme encore plus forte aujourd'hui qu'en 1830. Il croit que le roi d'Angleterre se joindra maintenant à la diète germanique pour reprendre la totalité du Luxembourg.

En mars dernier, alors qu'on nous demandait des millions pour réparer l'affront sanglant que nous avons reçu dans le Luxembourg, dans la personne de M. Hanno, je disais qu'on demandait trop ou trop peu; aujourd'hui je dis que si le ministère veut successivement défendre le Luxembourg, il ne demande pas assez, s'il ne veut pas le défendre, il demande trop; car ce serait une ignominie de plus pour la Belgique, si après avoir fait des préparatifs, nous restions encore inactifs. Je ne sais si je dois partager l'opinion de M. d'Huart, alors qu'il n'était pas encore ministre. Il disait: Le gouvernement fléchit lâchement devant les menaces, le gouvernement veut abandonner le Luxembourg. Je suis persuadé, disait M. d'Huart, que le gouvernement ne demanderait pas mieux que la confédération germanique pût s'emparer du Luxembourg par une espèce de coup de main. Telle était l'opinion de M. d'Huart au mois de mars dernier. A mon tour, je déclare que je crois comme M. d'Huart que le gouvernement abandonne le Luxembourg et ne demande pas mieux d'être débarrassé de cette charge.

L'orateur critique ensuite les destitutions qui ont eu lieu dans l'armée depuis la révolution; il cite les généraux Daine, Niellon, Mellinet, le major Boullanger. Il pense que si l'indépendance de la Belgique était menacée, chacun oublierait ses griefs, mais les hommes qui sont à la tête des affaires ne sont pas de nature à rassurer la nation sur ce qui adviendrait alors qu'elle aurait sauvé le gouvernement. On voudra avoir des garanties, et on est loin de les trouver dans les hommes du pouvoir.

M. Nothomb s'attache à prouver que l'avènement du ministère Wellington n'a pas ce caractère hostile qu'a voulu voir le préopinant. Il cite à cet égard des actes émanés de ce même ministère, avant sa chute en 1830, il rappelle que le duc de Wellington refusa au roi Guillaume des secours militaires et lui annonça l'ouverture de conférences diplomatiques.

L'orateur persiste à croire que la politique étrangère ne sera pas changée.

M. de Meulenaere: Je me bornerai, messieurs, à répondre quelques mots à l'honorable député de Mons. Avant de répondre, je ferai observer que lundi dernier j'assistais à la discussion, lorsque je reçus l'invitation de me rendre au sénat, dont un honorable membre m'adressa des interpellations auxquelles je répondis: Je suis heureux que dans une improvisation à laquelle je n'étais nullement préparé, il ne me soit pas échappé un seul mot que j'aie aujourd'hui à rétracter.

Le ministre déclare que si l'avènement du ministère tory, ne change rien à nos relations avec les puissances étrangères, il y a lieu de s'en féliciter.

Si le député de Mons a cité mes paroles pour nous rendre prévoyans pour l'avenir, je suis, à cet égard, d'accord avec lui. Rappelez-vous ce que j'ai dit ici, qu'il ne fallait pas s'endormir dans une fausse sécurité.

Quant à ce qu'il a dit des hommes de la révolution, je ne crois pas avoir abréuvé de dégoûts aucun des patriotes, qui, dans les circonstances critiques, ont servi le pays et le gouvernement.

L'honorable député de Mons a parlé du traitement injuste de quelques officiers de l'armée, et a cité des noms propres. Ils ne me sont pas personnellement connus; je ne conteste pas leurs services; je rends justice à leur mérite, et je serais fâché qu'on eût été injuste à leur égard; mais la mise en non-activité n'est pas un acte arbitraire; c'est un droit que le gouvernement exerce légalement.

Je ne prolongerai pas cette discussion; je dirai simplement que le gouvernement veille, qu'il a les yeux ouverts sur la politique étrangère.

Que voulez-vous que fasse un ministère tory, demande le député de Mons? Je n'en sais rien. Il n'existe de ce ministère qu'un seul document et vous le connaissez; nous devons attendre ses actes.

M. Gendebien. Il y a une question à laquelle le ministre n'a pas répondu et que je l'engage à méditer: j'ai manifesté des doutes sur l'assistance du cabinet de Louis Philippe, au cas où la confédération germanique entrerait dans le Luxembourg.

M. Meulenaere, ministre des affaires étrangères: L'honorable préopinant demande si en cas d'invasion du Luxembourg par la Confédération Germanique, on pouvait compter sur l'appui de la France. Mais je ferai remarquer qu'aux termes des traités, la France serait obligée de nous porter secours et appui, et je n'ai aucun motif pour soupçonner qu'elle veuille décliner aucun de ses engagements. (A demain! à demain!)

M. Gendebien: Si la chambre décide qu'il y aura séance de main, j'enverrai ce soir avant 8 heures à M. le ministre, des questions auxquelles je le prierai de répondre, si non, je les lui enverrai demain avant dix heures.

La chambre consultée, remet la discussion à vendredi.

LIEGE, LE 26 DÉCEMBRE.

LES FAITS ACCOMPLIS

Le journal de La Haye se moquait, il y a quelques jours, des faits accomplis. Les faits accomplis doivent effectivement être l'objet d'une gaîté bien naturelle de la part de ce journal et de la part de toute l'aristocratie européenne, car ces faits n'instituent rien moins que l'unité fédérative et la mobilisation des forces collectives de tous les états libéraux ou révolutionnaires de l'Europe; une véritable sainte alliance à rebours. Ces faits offrent ce caractère de sottise et de duperie qui personnifie si éminemment M. de Talleyrand et ses bonnes œuvres.

Par le fait accompli de la quadruple alliance, l'Espagne et le Portugal conviennent de faire au besoin, une seule armée de leurs forces militaires, ou au moins de les faire agir dans un but identique. Le séjour de don Carlos dans le Portugal était un encouragement pour ses partisans en Espagne, et ce sont les forces pédristes qui délivrent le gouvernement espagnol de ce dangereux voisinage. Don Miguel se place à la tête des insurgés de son pays, les troupes de la reine d'Espagne coopèrent à l'affermissement du trône de Dona Maria.

Mais don Carlos adopte un plan nouveau: parvient à pénétrer en Espagne et à redonner un chef à l'insurrection. La fortune pouvait se prononcer pour lui et balancer l'armée royale; aussitôt don Pedro offre à l'Espagne un échange de secours, et s'engage, dans une éventualité nécessaire, d'ajouter ses troupes à celles de la reine.

Juges du camp, mais provisoirement, la France et l'Angleterre, de leur côté, se tiennent prêtes à jeter à tout événement leur épée dans la balance. La France se charge d'isoler le théâtre de l'insurrection de tout appui extérieur, et, sur une invitation formelle, elle prendra une part active dans la lutte.

L'Angleterre met à la disposition des gouvernements révolutionnaires de la Péninsule, des munitions, des armes et des vaisseaux de guerre avec des troupes de débarquement; c'est-à-dire que le traité de la quadruple alliance est la conversion du principe de non-intervention en ce principe nouveau: défense faite à la légitimité par l'Angleterre et la France, d'être dans l'Espagne et le Portugal, plus forte que la révolution. Ne semble-t-il pas, pour employer une comparaison qu'autorise le génie inspirateur du traité, voir la griffe de Raton s'engager à rester inactive jusqu'au moment où il juge que sa proie doit cesser de vivre. Ce fait accompli doit inspirer une joie bien vive à tous les partisans de l'ancien régime.

Le fait accompli intervenu entre la Hollande et la Belgique, l'alliance de l'Angleterre et de la France, a placé de même nos adversaires dans une position bien avantageuse, puisqu'en cas d'une violation d'amitié de leur part, la Belgique a le droit de battre la Hollande, et que celle-ci trouverait derrière notre armée une réserve française. On le voit, les faits accomplis sont quelque chose de bien créatif pour les gouvernements dépossédés, et avec le caractère rieur qu'ont les hollandais, il doit régner dans tout leur pays, une gaîté folle. Ris donc, *Journal de La Haye*, ce Talleyrand est un si bon homme!

On mande de Bois-le-Duc, 21 décembre:

« A mesure que les jeunes miliciens tirés des dépôts arrivent auprès des bataillons formant l'armée en campagne et les garnisons des places fortes, ceux des levées précédentes, qui se trouvent encore sous les drapeaux, sont renvoyés avec des congés,

« Dans tous les corps de chasseurs volontaires on délivre à tous les hommes qui le désiraient un congé provisoire, qui peut chaque fois être prolongé de deux mois. »

— On écrit de La Haye que la 2^e chambre, dans sa séance du 23, a ouvert la discussion des projets de loi pour la fixation du budget pour 1835 et les moyens de couvrir les dépenses y énoncées. Plusieurs orateurs ont été entendus. La discussion devait être reprise le soir à 7 heures.

Le pays vient de faire une perte qui sera longtemps irréparable: M. Ansiaux, docteur en chirurgie et professeur à l'université de Liège, a succombé la nuit dernière à une maladie longue et douloureuse. Nous n'ajouterons rien à cette simple annonce.

Nommer M. Ansiaux et dire qu'il est mort, c'est exciter tous les regrets. La science, l'humanité, l'amitié surtout le pleureront et n'en perdront jamais le souvenir. La première émotion apaisée, on sera plus capable de retracer la vie et les qualités d'une des plus utiles célébrités du royaume.

MM. les étudiants sont prévenus que l'enterrement aura lieu demain à deux heures.

Voici la traduction, plus exacte, du passage le plus important de l'Adresse de sir R. Peel, telle que nous la trouvons dans le *Journal des Débats*:

« Notre but sera la conversation de la paix, l'exécution scrupuleuse et honorable de tous les engagements existans avec les puissances étrangères, sans exception de la politique première dont ils émanent (without référence to their original policy), le maintien du crédit public, une sage économie, un juste et impartial dévouement aux intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. »

D'après cette traduction, la déclaration du nouveau ministère est encore plus explicite et plus rassurante qu'elle ne nous avait paru d'abord.

— On écrit d'Anvers, sous la date du 21 courant:

« Les arrivages dans notre port, de froment, orge et avoine étrangers continuent depuis quelque temps; nous ne pouvons rendre compte de l'espèce de protection que le gouvernement semble accorder à l'arrivée de ces denrées, qui commencent à faire baisser d'une manière assez sensible, les récoltes de notre pays et font pressentir, pour 1835, une forte baisse sur nos céréales. »

— Par arrêté royal du 15 décembre 1834, S. M. a autorisé M. le vicomte de Quabeck, à porter les décorations de commandeur de l'ordre de la *Tour de l'Épée* et de chevalier du nombre extraordinaire de l'ordre de Charles III.

— Le ministre des affaires étrangères informe les intéressés que la succession de la nommée Dellaye (Jeannette Caroline), décédée à Rio de Janeiro, comme il en a été donné avis par le *Moniteur* du 25 février, n^o 56, vient d'être liquidée par les soins de la légation belge au Brésil.

Dellaye (Jeannette) était établie à Rio de Janeiro depuis 1821; elle y avait une boutique de mode dans la rue d'Ovidor.

— La maison Van der Woestyne de Kayper, de Gand, vient de faire faillite. On dit que le déficit est considérable. La fabrique de coton est fermée depuis quatre jours.

— On lit dans le *Journal de Francfort*:

« Le roi des Pays-Bas, conformément à ce qui a été résolu par la diète germanique dans sa séance plénière du 30 octobre, a nommé pour son grand-duché de Luxembourg, deux des juges arbitres pour former le tribunal d'arbitrage nouvellement institué, à l'effet de vider les affaires gouvernementales des états germaniques confédérés, savoir: M. le référendaire intime Stiff et M. Munchen, docteur en droit et membre de la commission de régence à Luxembourg. »

— Il est décidé par la commission des Chroniques que dès que les caractères de M. Hayez seront fondus, on mettra sous presse A Thymo, Philippe Mousque et Van Heelu.

— L'une des dames les plus spirituelles d'Angleterre, la comtesse de Blessington, vient de publier à Londres, pour 1835, un *Keepsake* qui est fort recherché, et qui mérite à bien des égards son titre de *Book of Beauty* (livre de la beauté.)

— On nous adresse la copie d'une pétition qui doit être adressée aujourd'hui à la chambre des représentants par des ouvriers des fabriques d'indiennes de Bruxelles et des environs. On y exprime avec confiance le vœu de voir prohiber toutes marchandises de coton venant de France ou d'Angleterre, ou du moins d'en voir élever les droits de manière à ce que nos produits obtiennent la préférence sur ceux de l'Angleterre.

(Journal de la Belgique.)

— Le *Courrier Français* assure que le gouvernement hollandais a fait plusieurs traités avec les petits états de l'Allemagne septentrionale qui font habituellement trafic de leurs sujets. La plupart des soldats de cette espèce, qui devaient passer en Espagne, sont à la solde hollandaise; on en attend de Hanovre et même des provinces prussiennes, pris parmi les hommes libérés du service.

— On a retrouvé à Dantzig le portrait original du fameux astronome Copernic, en déménageant un cabinet de curiosité et d'histoire naturelle. Sur le revers du tableau, on lit que Charles Husarewsky le posséda en 1783. C'est le même tableau d'après la copie duquel a paru dernièrement en Angleterre une gravure sur acier, faisant partie de la galerie des portraits des hommes célèbres.

— On annonce que la conversion des rentes espagnoles formant les 2/3 des actives en nouveau titre 5 pour cent commencera le premier janvier 1835.

— M. Guizot doit apporter prochainement le projet de loi sur l'instruction secondaire, dont ses amis vantent beaucoup les vues larges et nettes, et qui compléterait les lois promises sur l'instruction publique. Ce projet, dit-on, consacre les bases sur lesquelles serait assise la liberté d'enseignement déjà promise à la tribune, mais non encore établie légalement.

— On lit dans l'*Eclaireur* de Namur :

« M. Selinger-Haïot, de Marche, voué depuis plusieurs années à l'exploration des métalliques, est arrivé à connaître les indices qui indiquent à la vue des lieux s'ils renferment des mines; pour parvenir à cette importante découverte, il a visité une infinité d'exploitations, il a dû adapter les observations qu'il y faisait à des localités inexploitées et chercher la vérité par l'expérience; aussi son système est avéré.

« Dans le tems, il a déjà prouvé des connaissances supérieures, en s'utilisant pour la société du Luxembourg; elle tient de lui l'invention de la plus vaste et de la plus riche concession qu'elle a à exploiter et beaucoup de renseignements. »

— On écrit de Namur, 23 décembre :

« Samedi dernier, vers 8 heures du soir, un habitant de Namur, venant de son voyage et passant près la Basse-Henaive, lez Namur, a été assailli sur la route par des individus qui s'y trouvaient en guet-à-pens; l'un d'eux lui asséna un violent coup de bâton au derrière de la tête, duquel il tomba la figure sur le pavé et y resta évanoui pendant une demi-heure, baigné dans son sang. L'assailli n'a vu personne, mais il a entendu, étant terrassé, que l'un des agresseurs disait : « nous nous sommes trompés, ce n'est pas lui. » Les auteurs de cet attentat sont inconnus. »

— La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi des trois sœurs Grails, domiciliées à Hasselt, condamnées par arrêt de la cour d'assises du Limbourg, à cinq années de réclusion, comme coupables, par récélement, de complicité de vol commis la nuit dans une maison habitée et à l'aide d'effraction extérieure.

— Un journal de Copenhague, le *Kjoebed Haversport*, annonce qu'il a été cité devant le tribunal supérieur du pays, sur la poursuite du directeur des concerts Funck et de tous les autres artistes de la chapelle royale, pour un article inséré dans ce journal sur la mauvaise exécution d'une fugue dans un des derniers concerts.

— On lit dans le *Globe* anglais :

« Les persécutions religieuses continuent avec fureur dans le Tong-king et la Cochinchine. M. G a

zelin et un autre prêtre ont été récemment condamnés à mort et étranglés pour avoir prêché la foi chrétienne. Deux néophytes ont partagé leur sort. M. Jaccard a aussi été condamné à mort, et attend dans les fers l'exécution de sa sentence. Les autres missionnaires, dans la plus grande détresse, errent dans les campagnes, se réfugiant dans les bois, sur les montagnes et dans les cavernes. Leurs églises ont été démolies, et des échafauds se dressent partout. »

— Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, des voleurs ont tenté de pénétrer dans la ferme du sieur Van Wouergem, à Vive St.-Bavon (Flandre occidentale). Ils tâchaient d'enfoncer la porte en la frappant à coups redoublés. Un domestique, ayant entendu du bruit, se leva, et, armé d'un fusil, d'un pistolet et d'une épée, il opposa long-temps ses efforts à ceux des malfaiteurs qui faisaient déjà céder la porte. A la fin, au moment où il portait un coup d'épée, il entendit un gémissement; l'un des voleurs, qui étaient au nombre de six, avait été blessé et ses complices se mirent à l'emporter. Le domestique déchargea alors sur eux un coup de fusil qui sembla les enhardir, car il les entendait dire : « Retournons à la charge, il n'a plus qu'un coup à tirer. » Cependant, les cris du domestique les effrayèrent, et ils se décidèrent en définitive à faire leur retraite.

— On a affiché, ces jours derniers, à l'hôtel de ville de Gand, les bans de mariage du journaliste Ch. Froment, avec la fille du sieur Lippens, de Gand, chez lequel ledit Froment demeurait avant son expulsion de la Belgique.

— Dans la nuit du 24 au 25, des voleurs se sont introduits chez un orfèvre de la rue Neuvice, mais n'ont rien pu emporter. Ils avaient commencé leur opération en brisant un carreau et en perçant un volet d'une chambre au rez-de-chaussée, remplie de pièces d'orfèvrerie, mais le bruit qu'ils venaient de faire éveilla une servante et le maître de la maison, celui-ci est descendu si vite qu'arrivé en bas il s'est heurté, dit-on, contre l'un des voleurs; ceux-ci ont pris aussitôt la fuite sans être arrêtés, mais sans avoir rien pu prendre.

— L'*Abeille du Nord* dit sur le voyage de l'empereur, de Berlin à Varsovie, que S. M. a traversé le grand-duché sans vouloir accepter les escortes que le roi de Prusse avait fait échelonner sur sa route; qu'arrivé sur les frontières de la Pologne, l'empereur a ordonné de faire retirer les escortes qui l'attendaient, et qu'il est entré à Varsovie dans une calèche, accompagné seulement du général Benkendorff.

— On écrit de Courtrai, 22 décembre :

« L'huile de colza s'est vendue de fl. 60 1/2 à 61; elle était moins voulue que le précédent marché, l'on demandait infructueusement fl. 61; l'huile de lin fl. 55 à 55 1/4 et 55 1/2; cet article était aussi très-calme relativement à sa demande. La graine de colza ainsi que celle de lin devient assez rare et se tient à un prix exorbitant; les lins toujours fort chers et recherchés.

« Notre marché de toiles y devient de plus en plus important, il y avait au dernier considérablement de marchandises, beaucoup plus que sur celui d'il y a huit jours. Les toiles à bas prix sont toujours les plus recherchées et les plus rares par le grand besoin qui s'en fait sentir, tandis que les toiles fines, quoique pas trop chères, restent toujours stationnaires. »

— Le corps des cuirassiers, en garnison à Tournay, vient d'adopter pour son école le mode d'enseignement de M. Fulhais, directeur de l'école modèle de l'artillerie et de celle du 1^{er} régiment de ligne, etc.

A cet effet, M. le ministre de la guerre vient d'autoriser le colonel du régiment à envoyer un officier auprès de ce professeur pour apprendre sa méthode.

Nous formons le vœu de voir bientôt l'uniformité régner dans l'instruction élémentaire de l'armée, dont le besoin se fait si vivement sentir. (Belge.)

— Au nom de M. André Fryxell, professeur à Stockholm, M. de Reiffenberg a demandé à la commission des chroniques, dans une de ses der-

nières séances, s'il ne lui serait pas possible de fournir quelques renseignements sur des manuscrits historiques, très-précieux, apportés autrefois en Belgique par des prélats catholiques suédois, qui avaient quitté leur pays au commencement de la réforme; savoir: les archevêques Gustave Troll et Jean Magnus, et l'évêque Brask. On sait que Troll était à Anvers en 1530. Le gouvernement suédois attache beaucoup d'importance à recouvrer ces manuscrits, soit en original soit en copie, et M. Fryxell compte sur la sympathie des savans de la Belgique pour l'éclairer dans ses perquisitions.

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 14 décembre 1834.

Présens : MM. Louis Jamme, Scronx, Closset, Robert, Piercot, Billy, Dehasse, Bayet, Delfosse, Hubart et Lefebvre.

Absens : MM. Nagelmackers, Raikema, de Behr, de Laminne, Richard, Burdo, Lombard, Frankinet, de Stockhem, Dewandre, et Francotte.

La séance est ouverte à 5 heures et demie du soir.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre est lu et approuvé.

On reprend la discussion du budget de 1835.

M. Piercot fait au nom du collège, un rapport sur le personnel de la police et des bureaux de la régence. Il entre dans des développemens pour montrer l'insuffisance de ce personnel, et propose de l'augmenter et de majorer quelques traitemens. Il fonde cette proposition sur la nature et l'étendue de la tâche des employés ou agens, et sur une distribution mieux étendue du travail intérieur. Le conseil renvoie la discussion de cet objet à la prochaine séance.

On discute la question de savoir si la remise d'un demi-cent sur les recettes des taxes municipales, dont les employés ont joui, sera rétablie. On désire de nouveaux renseignements. Il est résolu par sept voix contre quatre que cette affaire sera renvoyée à la commission.

Ont voté pour ce renvoi : MM. L. Jamme, Robert, Piercot, Billy, Dehasse, Bayet et Lefebvre. Contre : MM. Scronx, Closset, Delfosse et Hubart.

L'article relatif à la compagnie des pompiers est ajourné à une séance prochaine.

Les autres articles à partir du n^o 74 jusqu'inclus le n^o 97, sont admis.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de la régence, DEMANY.

VENTE PAR ACTIONS

DU

CHATEAU DE HUTTELDORF,

PRÈS DE VIENNE,

ET DE LA

SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN,

EN ILLYRIE.

Cette vente comprend six lots principaux (1) le magnifique CHATEAU de HUTTELDORF, situé à une lieue de la capitale, et ses dépendances en parc, jardins, forêts, bien-fonds et établissemens ruraux; mise à prix 550,000 florins. 2) La grande SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN en Illyrie, consistant en château, parc, champs, bois, dîmes féodales, métairies, auberges, juridiction patrimoniale droit de noblesse, etc., évaluée à 250,000 florins. 3) La belle TERRE DE KOSCHEHUBE en Carniole. 4) Une précieuse COLLECTION DE TABLEAUX en huile de bons maîtres. 5) Un complet SERVICE DE TABLE EN ARGENTERIE, fabriqué à neuf dans le dernier goût, d'une valeur de fl. 15,000. 6) Une élégante TOILETTE DE DAMES en or et argent; d'une valeur de fl. 18,000, avec une coupe et un bouquet de 400 doucat. Il y a en outre 22,000 gains accessoires de fl. 32,500, 10,000, 4,000, 4,500, 4,000, etc., se montant ensemble à un million 612,750 fl. Le tirage se fera à Vienne le 15 JANVIER 1835 sous la garantie du gouvernement.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

Sur six actions prises ensemble une septième se délivre gratis. Ces actions franches gagneront forcément au moins 5 florins, et concourent tant à la généralité du tirage, qu'à un tirage spécial pour elles de 1002 primes de 13,088 Dneats. Le prospectus français, contenant tous les renseignements ultérieurs, se délivre gratis. Le paiement des actions pourra se faire en traite sur une ville de commerce, ou sur disposition après réception des actions.

S'adresser à HENRI REINGANUM, banquier et receveur général à FRANCFORT-SUR-MEIN.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

P.S. La liste officielle des actions gagnantes, sera adressée franche de port au bureau de ce journal, et aux actionnaires à l'étranger.

On peut se procurer des actions de la GRANDE VENTE PAR ACTIONS, en s'adressant au Fidèle Berger, rue de l'Université, au second étage.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 24 DÉCEMBRE.

Naissances 2 garçons 3 filles.
 Décès: 1 garçon, 4 filles, 2 femmes, savoir: Marie Jhe Rinchard, âgée de 55 ans, blanchisseuse, rue Pot d'Or, veuve de Jn. Jos. Colle, et épouse de Hubert Jos. Dasse — M^e Jh. Cantillon, âgée de 37 ans, sans prof., rue du Méry, époux de Jn. Pre. Sohelet.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui vendredi 26 décembre 1834, 12^e représentation du 4^e mois d'abonnement, *Tartufe ou l'imposteur*, comédie en 5 actes et en vers, de Molière; suivi par *Pras-Diavolo ou l'hôtelier de Terracine*, opéra en 3 actes de M. Scribe, musique de M. Auber.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A DENIS-COLETTE vient de TRANSFÉRER son domicile RUE ST-ADALBERT, n° 751, près la rue du Pot d'Or. Il y continue son COMMERCE DE VINS, LIQUEURS et SPIRITUEUX. 432

BON VIN DU PAYS à 25 cents la bouteille, rue de la Rose, n° 472, à la Grosse Bouteille. 453

LUNDI 29 DÉCEMBRE 1834, à 2 heures de relevée en l'étude et par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, rue Sainte Croix, il sera VENDU AUX ENCHÈRES DEUX MAISONS contigües avec cour et dépendances l'une connue sous le nom du CAFE DU MIDI, située quai de la Sauvenière, en cette ville, et l'autre portant le n° 7901 sise PLACE DE LA COMÉDIE.

Cette vente présente toute sécurité et les acquéreurs auront des grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour avoir communication du cahier des charges audit notaire, dépositaire des titres de propriété et du plan visuel desdites maisons. 420

A LOUER

UNE MAISON avec un grand jardin située à Liège, rue des Sœurs Grises ou Clarisses n° 407 bis. S'adresser à M. JENICOT joaillier marchand orfèvre rue Neuvise n° 977, ou à M. JENICOT avocat à Liège. 227

MINISTÈRE DES FINANCES.

Adjudication de 500 mètres de DRAP vert fin, 2000 de vert ordinaire, 4000 de Marengo, 300 d'écarlate et 200 de bleu pour l'administration de la douane.

L'adjudication des fournitures ci-dessus aura lieu le mardi, 6 janvier 1835, à une heure après-midi, au ministère des finances à Bruxelles, où l'on peut prendre inspection des échantillons modèles et du cahier des charges, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée, les dimanches exceptés.

Les soumissions cachetées seront remises au plus tard, le jour susdit et à l'heure précitée. Bruxelles, le 18 décembre 1834. Le ministre des finances, (Signé) E. d'HUART. 439

ADJUDICATION DÉFINITIVE D'UNE BELLE FILATURE.

Le LUNDI 19 JANVIER 1835, à 10 heures du matin, en la maison, commune de Dalhem, arrondissement et province de Liège; les familles SCHEBLER et SOXHLET feront exposer en VENTE publique et adjuger définitivement par le ministère du notaire FLECHET de Warsage, conformément à la loi du douze juin mil huit cent seize, un bel établissement à filer la laine, connu sous le nom de foulonnerie, situé à Dalhem, consistant en superbes bâtiments nouvellement construits avec les mécaniques qui s'y trouvent, un coup d'eau qui n'a jamais tari, superbes cour et jardin en dépendant, quartier de maître séparé de cet établissement, le tout en pleine activité et agréablement situé, près la grand'route de Verviers à Maestricht.

S'adresser pour connaître les conditions:

- 1^o Au dit notaire FLECHET.
 - 2^o A M. le juge de paix du canton de Dalhem.
 - 3^o A M. DANIELS, notaire à Aix la Chapelle.
 - 4^o A M. HENNIN, notaire à Eupen.
 - 5^o A M. DUSART, notaire à Liège.
 - 6^o A M. DAMSEAUX, notaire à Verviers.
- Le tout franc de port. 452

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale. Prix: 1 franc 25 centimes, pris au bureau du Politiques

PROGRAMME

DU GRAND CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné samedi 27 décembre prochain, à la salle d'Émulation, par H. LÉONARD, élève de M. ROUMA.

1^{re} PARTIE.

- 1^o Ouverture d'Obéron, par Weber.
- 2^o Air d'Ermione, de Rossini, chanté par M. Gellas.
- 3^o Grande scène pour le violon, par Spohr, exécuté par H. Léonard.
- 4^o Tyrolienne, composée par M. Chollet, chantée par M^e Prévost et M. Gellas.
- 5^o Andante et Polonoise, de Dotzner, exécuté sur le violoncelle par M. Schindeler, fils, élève du Conservatoire.
- 6^o La Jeune Fille aux yeux noirs, par M. Labar, chantée par M^e Prévost.

2^e PARTIE.

- 1^o Grande Ouverture et Marche triomphale, composée pour la fête musicale de Cologne, par Ries.
- 2^o Concerto de violon, par Boehm, exécuté par H. Léonard.
- 3^o Grand air de Zampa, chanté par M. Teisserre.
- 4^o Solo de cor, exécuté par M. Bertrand, 1^{er} prix du Conservatoire Royal de musique.
- 5^o Air du 3^e acte de Janot et Colin, chanté par M^e Prévost.
- 6^o Air varié de violon, par Masset, exécuté par H. Léonard.
- 7^o Romances: le Rêve du Mousse, de M^e Duchambge, un Vœu sur Mer, de Hypp. Monpon, chantées par M. Gellas.

On commencera à 6 heures précises.

Prix d'entrée: 3 francs.

VENTE TRÈS CONSIDÉRABLE DE CHENES ET AUTRES ARBRES,

A Warisoulx, près de Waret la-Chaussée, à 1 1/2 lieue de Namur.

Lundi 29 décembre 1834, et jour suivant, s'il y a lieu, aux neuf heures précises du matin, on VENDRA à crédit, par le ministère et à la recette du notaire DELVIGNE, de Namur, quantité de CHENES et autres arbres dans le bois de Grand-Jette-Fooz, sur une superficie de trente bonniers, situé à Warisoulx, dont une grande partie ont de huit à douze pieds de pourtour.

Ces arbres sont de la plus belle élévation et propres à la grande construction, à la belle menuiserie, à faire des douves, etc., etc., etc.

Ce bois devant être déraudé, il ne sera fait aucune réserve. L'exploitation de ce bois se fera avec beaucoup de facilité par la route de Namur à Louvain, et par celle de Namur à Bruxelles, par Gembloux.

Pour avoir terminé la vente en deux jours, on commencera à dix heures précises du matin. 402

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier FISSETTE en date du 20 décembre 1834, dûment enregistré, le sieur Gaspar Mouton, care dier, demeurant à Liège, pour quel M^e VIGOUREUX, avoué, demeurant rue Saint-Severin, n° 714, audit Liège, continue d'occuper, a fait signifier au sieur de Simony-Pirnay, demeurant ci-devant à Liège, et dont les profession, domicile et résidence actuels sont inconnus; et ce par affiche à la principale porte de l'auditoire du tribunal civil de première instance séant à Liège, et par copie remise à M. le procureur du roi près le même tribunal, dont l'original a été visé par M. Lecocq, l'un de ses substitués, copie d'un jugement rendu par le susdit tribunal contre ledit de Simony, au profit dudit Mouton, le quatre décembre mil huit cent et trente-quatre, dûment enregistré, lequel jugement déclare bonne et valable une saisie-arrêt interposée es mains de la dame Elisabeth d'Angleur, veuve de Jacques Parlot, propriétaire, demeurant en la commune de Grivegnée, et condamne ledit de Simony aux dépens.

Pour extrait conforme: Signé FISSETTE. 454

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins vu la pétition du sieur Joseph Lambert, tendante à être autorisé à remettre en activité une distillerie établie derrière la maison n° 863, rue de la Boucherie, Arrêtent:

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sur la pierre noire à l'Hôtel de Ville que sur la porte de l'église de St. Antoine.

Les personnes qui auraient des observations à faire à cet égard sont invitées à les faire consigner au procès-verbal d'information, au secrétariat de la régence dans le terme de 45 jours.

A l'Hôtel de Ville, le 22 décembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège: le secrétaire DEMANY.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE,

ALMANACH

DE LA PROVINCE DE LIÈGE,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

COMPOSANT LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES, CIVILES, JUDICIAIRES ET MILITAIRES DE LA PROVINCE, POUR L'ANNÉE 1835.

Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux. Volume grand in-18 de 364 pages, broché et rogné couverture imprimée. Prix 1 fr. 20 cent.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 fr. 70 centimes.

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Anbel, chez H. J. MATHIAS; à Waremme, chez MEUNIER; à Huy, chez L. GODIN; H. KNOPS et PRUDHOMME-GODIN; à Verviers, chez veuve RENARD-CROISIER et P. J. RENAND; à Spa, chez DOMMARTIN et A. MARECHAL; à Stavelot, chez TALBOT, à Dolhain Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

COMMERCÉ.

Bourse de Vienne du 15 déc. — Métalliques, 99 7/8 — Actions de la banque 1281 0/0.

Fonds anglais du 22 déc. — Cons., 92 3/8 00/0. — belges 98 3/8, holland. 55 0/0, Portug. 87 0/0. Esp. cortés 55 5/8.

Bourse de Paris, du 23 déc. — Rentes, 5 p. n° 406 45 fin cour., 106 60. — Rentes, 3 p. c. 76 75, fin cour., 76 80 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 20; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 44 0/0; fin courant, 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. n° 42 5/8; fin courant, 00 0/0, 3 p. n° 27 0/0; fin courant, 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 40 7/8. — Portugais, 00 0/0. — d'Haffi 000 00. — Grec, 000. — Empr. belge 00, 0/0; fin courant, 00 0/0. — Empr. romain, 94 3/4. fin courant, 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 23 déc. — Dette active, 54 00/00. Dito, 99 7/8 000 — Bill. de change, 23 7/8. — Oblig. du Syndicat, 92 3/8 0/00 — Dito, 75 1/2 0/00. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 102 7/8 0/0 Rente française, 77 1/2. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^e, 103 1/4 0/0. Dito de 1828, 000 0/0 0000 — Inscrit. russes, 67 3/16 000 — Empr. russe 1831, 98 1/8 0/00. — Rente perp. d'Esp., 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 45 1/4 000 000 — Obl. mét. Autriche, 98 1/2 00/00. — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 0/0. — Oblig. danoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 78 1/2 — Cortés, 42 7/16 0/00. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 24 décembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois
Amsterdam.	3/4 n° perte.	A	
Londres	12 02 1/2	P 14 95 0/0	P
Paris.	47 5/16	A 47 0/00	46 7/8 P
Francfort.	36 1/4	A 00 0/0	35 7/8
Hambourg.	35 1/2	A 35 1/4	A
		Escompte 4 n°.	

Effets publics. Belgique — Dette active, 402 3/4 P 0 Id. diff. 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 97 3/8 et P 0/0. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 00 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 95 3/4 0 — Espagne. Guebb., 43 1/2 P 00 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/00. Id. perp. Amst., 44 43 3/4 P 000 0/0. — Idem dette différée, 14 7/8 1/4 et A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé:

450 balles café Brésil, de 32 1/4 à 32 1/2 cents cons.
 Bourse de Bruxelles, du 24 déc. — Belgique. Dette active 52 0/0 0. Empr. 24 mill., 97 3/8 P. — Hollande. Dette active 53 1/2 0. — Espagne Guebb., 43 1/2 P 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. n° 0. Id. Amst. 5 p. n° 27 0/0. — Cortés 40 7/8. — Dito diff. 15 0/0 P. 3 p. n° 27 1/4 0. Cortés à Lond., 43 1/8 P. Dette diff. 15 0/0 P.

Prix moyen du froment et du seigle pendant la troisième semaine du mois de décembre.

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen.	Quant. vend.	Prix moyen.
		Fr. C.		Fr. C.
Arlon,	320	42 30	24	7 38
Anvers,	194	46 57	202	9 55
Bruges,	960	45 50	186	9 50
Bruxelles,	2,280	45 83	237	9 45
Gand,	1,025	45 64	330	9 66
Hasselt,	574	45 80	4282	9 87
Liège,	"	44 37	"	9 58
Louvain,	5,138	46 45	984	9 65
Namur,	526	45 26	285	8 47
Mons,	710	44 62	230	8 15
Totaux,	41,527	45 67	3,757	9 50

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622 à Liège